



Glossaire relatif à la GCD

Terme / abréviation	Signification
A	
AdminDir	Administration Directory Répertoire de données fixes des clients de la douane.
AEO	Authorised Economic Operator; opérateur économique agréé
AF	Administration fédérale
AFD	Administration fédérale des douanes
Applications marchandises	Par applications marchandises, on entend les applications de l'Administration fédérale des douanes par lesquelles des déclarations en douane / annonces de transit / etc. électroniques peuvent être effectuées (par exemple e-dec, NCTS).
Approvisionnement	Actualisation et échange des données entre l'application GCD et les systèmes périphériques (par exemple e-dec, NCTS).
Authentification	Le message provient d'une adresse définie. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
Autorisation	De par l'attribution d'un rôle, le client obtient certains droits qui sont définis par des autorisations.
B	
BD	Bureau de douane
Bénéficiaire de documents électroniques	Ce rôle permet de télécharger des documents électroniques à l'importation et à l'exportation (par exemple la DTe). Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 7a «Rôle bénéficiaire de documents électroniques». Manuel 7a
C	
Caution	Le rôle de caution désigne la personne morale (banque ou assurance ayant son siège en Suisse) qui fournit le cautionnement à un principal obligé dans le régime du transit. Un client de la douane doit demander le rôle de caution ou en être déjà titulaire s'il fournit le cautionnement pour un principal obligé.
Certificat	Pour communiquer avec les applications marchandises (e-dec / NCTS), un certificat de client de la douane et une clé privée (fichier PKCS12) sont nécessaires. Le client doit demander ce certificat par l'intermédiaire de la Gestion des clients de la douane. Il est établi par l'organisme de certification AdminCA-CD-T01. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat».

Projet Gestion des clients de la douane

Terme / abréviation	Signification
	Manuel 6
Certificat racine	<p>Un certificat racine est le certificat occupant le niveau le plus élevé dans l'arborescence. Pour que le certificat puisse être vérifié par le navigateur, ce dernier doit avoir connaissance du certificat racine utilisé par l'organisme de certification. Ces certificats racines PKI «Swiss Government» figurent dans les listes de confiance de Microsoft. Le fonctionnement intégral ne peut pas être garanti avec les autres navigateurs Internet.</p> <p>Les certificats suivants devraient être installés dans votre navigateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Swiss Government Root CA II • Swiss Government Regular CA01 <p>Les fichiers comprenant les certificats racines se trouvent à l'adresse http://www.bit.admin.ch/adminpki/00247/00796/index.html?lang=fr.</p> <p>Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat».</p> <p>Manuel 6</p>
Clé privée	<p>Comme son nom l'indique, cette clé est privée et n'est donc connue que de son utilisateur. Elle sert d'une part à décrypter les messages, d'autre part à établir la signature numérique.</p> <p>La clé privée se trouve dans le fichier P12 que vous recevez de la douane.</p> <p>Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat».</p>
Clé publique	<p>L'infrastructure à clé publique (souvent désignée par l'abréviation anglaise PKI) sert en principe à authentifier (l'expéditeur du message est-il vraiment celui qu'il prétend être?) et à autoriser (l'expéditeur du message a-t-il les autorisations nécessaires?) les clients de la douane qui communiquent électroniquement avec cette dernière.</p> <p>Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat».</p> <p>Vous pouvez par exemple télécharger la clé publique d'e-dec sur www.e-dec.ch.</p> <p>Le lien direct est: http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05047/05055/05060/index.html?lang=fr.</p>
Clients migrés	<p>Il s'agit de clients de la douane (entreprises / transitaires) qui disposent déjà d'un numéro de transitaire / TIN et ont été enregistrés dans la gestion des clients de la douane avec un IDE.</p>
Code d'activation	<p>Le code d'activation est envoyé par la poste en lieu et place du login et du mot de passe lorsqu'une personne déjà enregistrée en tant qu'utilisateur GCD pour un IDE désire s'enregistrer en tant que premier utilisateur GCD pour un autre IDE.</p>
Code de sécurité captcha	<p>Le code de sécurité est un mécanisme garantissant que l'auto-enregistrement ne puisse être effectué que par des êtres humains et non par des programmes.</p>
Compte PCD	<p>Procédure centralisée de décompte de l'administration des douanes</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous: Administration fédérale des douanes (AFD) - Procédure centralisée de décompte de l'administration des douanes (PCD)</p>
Courriel de l'émetteur	<p>En cas de communication par courriel avec une application de production (par exemple e-dec, NCTS), cette dernière authentifie le client au moyen de l'adresse électronique de l'émetteur. En d'autres termes, le client de la douane doit obligatoirement utiliser cette adresse pour envoyer ses messages.</p> <p>Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat».</p>

Projet Gestion des clients de la douane

Terme / abréviation	Signification
	Manuel 6
Courriel de test de l'émetteur	On exige dans cette rubrique une adresse électronique de l'émetteur pour la communication avec une application de test (par exemple e-dec, NCTS). Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
Courriel de test du destinataire	On exige dans cette rubrique une adresse électronique pour la communication par courriel avec une application de test (par exemple e-dec, NCTS). Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat».
Courriel du certificat	Adresse électronique retenue pour le certificat établi; le caractère unique de cette adresse est vérifié. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
Courriel du destinataire	On exige dans cette rubrique une adresse électronique pour la communication par courriel avec une application de production (par exemple e-dec, NCTS). Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat».
Cryptage	Le fichier est traduit dans une sorte de langue secrète que le destinataire est seul à pouvoir rendre lisible. Ainsi, aucun tiers ne peut consulter des données confidentielles. On crypte avec la clé publique. Le décryptage est effectué avec la clé privée. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
CSC	Section Centre de service à la clientèle de la Direction générale des douanes
D	
DA	Direction d'un arrondissement douanier
Da	Rôle destinataire agréé Les Da sont des entreprises habilitées à effectuer la déclaration en douane d'importation en un lieu agréé (en règle générale au domicile de l'entreprise). Pour plus de détails à ce sujet: http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_firmen/04203/04306/04313/index.html?lang=fr
DDE	Déclaration en douane d'exportation
DDE dans le TT	Rôle quittance de douane d'exportation dans le trafic touristique dans les aéroports Seuls les vendeurs dûment habilités par la direction d'arrondissement peuvent utiliser cette procédure. Les commerces en question déclarent les exportations opérées par leurs clients au moyen du NCTS.
DDI	Déclaration en douane d'importation
Décisions de taxation électroniques (DTe)	Les décisions de taxation à l'importation peuvent être établies sur papier ou sous forme électronique. Les décisions de taxation à l'exportation doivent être téléchargées sous forme électronique. Le téléchargement des DTe est piloté soit par le numéro de transitaire/TIN/IDE du déclarant qui est indiqué dans la déclaration en douane,

Projet Gestion des clients de la douane

Terme / abréviation	Signification
	soit par le compte PCD. Pour plus de détails sur la DTe à l'importation: http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05047/05067/05081/index.html?lang=fr Pour plus de détails sur la DTe à l'exportation: http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05047/05068/05087/index.html?lang=fr
Déclarants	Personnes dont la spécialité professionnelle consiste à liquider les formalités douanières pour l'importation, l'exportation et le transit de marchandises.
DGD	Direction générale des douanes
Division Finances	Division Finances de la Direction générale des douanes
Données de communication	Les adresses des personnes de contact (adresses électroniques générales) responsables de la communication technique dans l'entreprise sont saisies en tant que données de communication. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
E	
Ea	Rôle expéditeur agréé Les Ea sont des entreprises habilitées à effectuer la déclaration en douane d'exportation en un lieu agréé (en règle générale au domicile de l'entreprise). Pour plus de détails à ce sujet: http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_firmen/04203/04308/04323/index.html?lang=fr
e-dec	Application informatique centrale développée par l'AFD pour les besoins du cargo processing (importation et exportation des marchandises de commerce)
EDO	Rôle entrepôt douanier ouvert Les entrepôts douaniers ouverts (EDO) sont des entrepôts douaniers situés sur le territoire douanier suisse dans lesquels l'entreposeur (importateur, expéditeur, négociant, transporteur, etc.) peut entreposer dans des lieux agréés ses propres marchandises étrangères non dédouanées ou les marchandises étrangères non dédouanées d'autrui. Pour plus de détails à ce sujet: http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_firmen/04203/04308/04329/04533/index.html?lang=fr
E-mail pour l'envoi de fichiers NCTS en PDF	Cette adresse électronique doit être indiquée dans la GCD s'il est prévu d'effectuer des annonces de transit dans l'application marchandises NCTS. Les documents de transit sont ensuite envoyés à cette adresse électronique. A noter que les messages sont transmis sous forme non cryptée.
Entités IDE	Toutes les entreprises devant être identifiées pour des raisons juridiques, administratives ou statistiques.
EORI	Avec EORI (Economic Operators Registration and Identification), l'UE a mis en place une banque de données centrale comprenant tous les partenaires de la douane . L'UE a besoin de cette banque de données pour pouvoir identifier électroniquement les partenaires intervenant dans tous les régimes douaniers se déroulant en son sein.
Exploitation parallèle (téléchargement des DTe)	Voir le terme «procédure d'obtention des DTe».
F	
Fichier P12	Le fichier P12 contient d'une part la clé privée du client de la douane, d'autre part le certificat de la douane / de l'OFIT ainsi que le certificat de l'organisme de certification auquel la douane / l'OFIT sont subordonnés. Le certificat confirme au client de la douane et à cette dernière que la clé

Projet Gestion des clients de la douane

Terme / abréviation	Signification
	privée utilisée est digne de confiance. Le fichier P12 contient en outre des indications sur le client de la douane et est protégé par un mot de passe. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
Fournisseur de services	Le rôle fournisseur de services désigne des fournisseurs de logiciels de dédouanement. Avec le rôle fournisseur de services, ceux-ci peuvent détenir et gérer un set de données de communication même s'ils n'ont aucun rôle en relation avec le trafic de marchandises. Ils peuvent mettre leur propre set de données de communication à la disposition d'autres clients de la douane (centre de calcul).
G	
GCD	Gestion des clients de la douane Le projet Gestion des clients de la douane (GCD) vise à introduire le numéro d'identification des entreprises (IDE) à l'AFD. Ce projet se fonde sur la réalisation d'un système informatique central servant à la saisie et à la gestion des données fixes de tous les clients de la douane. La gestion des données fixes doit dans toute la mesure du possible être effectuée par le client lui-même.
GUI	Graphical user interface (interface graphique utilisateur); composant du logiciel permettant à l'utilisateur d'un ordinateur d'interagir avec ce dernier par l'intermédiaire de symboles graphiques.
GUI web	Application Internet de l'administration des douanes servant au téléchargement des décisions de taxation électroniques. Cette application ne se prête qu'au téléchargement d'un petit nombre de décisions de taxation. Le téléchargement groupé n'est possible que par service Internet et courrier électronique. Pour plus de détails à ce sujet: http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05047/05067/05081/index.html?lang=fr
H	
I	
IDE	Numéro d'identification des entreprises Depuis janvier 2011, l'Office fédéral de la statistique (OFS) attribue à chaque entreprise active en Suisse un numéro d'identification des entreprises unique, à caractère universel, appelé IDE. L'IDE permet aux entreprises de s'identifier lors de tout contact avec des autorités à l'aide d'un seul et unique numéro. Voir aussi www.uid.ch .
Interface	Interface entre deux ou plusieurs systèmes informatiques.
J	
K	
L	
LIDE	Loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises RS 431.03, loi fédérale du 18 juin 2010 sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)
M	
Mise en correspondance (mapping)	Liste, établie par l'AFD, des clients de la douane autorisés à s'enregistrer avec leur IDE qu'il faut faire migrer . Les autorisations et données de communication sont automatiquement reprises.
Mot de passe initial	A l'issue de l'auto-enregistrement par le client de la douane, le login et le mot de passe initial sont envoyés par poste à l'entreprise, à l'attention de la personne enregistrée (pour des raisons de sécurité). A l'aide de ces données, le client de la douane doit se connecter à la GCD afin d'y terminer l'auto-enregistrement.

Projet Gestion des clients de la douane

Terme / abréviation	Signification
	Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 3a «Réinitialiser le mot de passe (initial)». Manuel 3a
N	
NCTS	New Computerized Transit System; système électronique de transit pour le régime de transit commun.
Norme eCH	Normes suisses de cyberadministration. Pour plus de détails, voir www.ech.ch . Ces normes sont notamment utilisées pour l'échange de données avec le registre IDE.
Nouveaux clients	Il s'agit de clients (entreprises / transitaires) qui, via la GCD, s'enregistrent pour la première fois auprès de l'AFD pour pouvoir effectuer des déclarations en douane et / ou télécharger des documents électroniques. Les nouveaux clients ne disposent encore d'aucun numéro de transitaire / TIN.
Numéro administratif / ADM	Numéro servant à l'identification d'entreprises qui ne sont pas considérées comme entités IDE mais que les services IDE doivent cependant identifier pour accomplir leurs tâches (ce numéro n'est pas utilisé à l'AFD).
Numéro de transitaire	Numéro de transitaire Partenaires de la douane enregistrés auprès de l'AFD.
O	
OFS	Office fédéral de la statistique
OIDE	Ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises
Org	Section Organisation de la Direction générale des douanes
P	
Personne de contact	Personne avec laquelle l'Administration fédérale des douanes peut prendre contact en cas de questions.
PO	Rôle de principal obligé Le PO est le client responsable de l'apurement d'un régime de transit. En d'autres termes, il se porte garant envers l'administration des douanes des redevances grevant les marchandises en cas de non-apurement du transit. Tous les partenaires de la douane désirant ouvrir des opérations de transit dans le NCTS doivent être titulaires du rôle de PO.
Préfixe	Il s'agit de l'identification du pays, qui met en évidence la provenance suisse du numéro.
Procédure d'obtention des DTE	Electronique Les décisions de taxation sont exclusivement obtenues sous forme électronique. Papier L'administration des douanes imprime les décisions de taxation sur papier et les envoie par la poste. Exploitation parallèle Pendant une période transitoire d'au maximum 30 jours, les décisions de taxation sont envoyées sous forme papier par la poste et peuvent simultanément être obtenues sous forme électronique par téléchargement. A l'issue de la période transitoire de 30 jours, le système passe automatiquement au fonctionnement électronique.
PUK	Personal unblocking key ou clé personnelle de déverrouillage. Mécanisme de protection contre l'utilisation non autorisée. Si vous avez oublié votre mot de passe ou si celui-ci a été bloqué, un clic sur le lien «Mot de passe oublié ou bloqué» du masque de connexion et la

Projet Gestion des clients de la douane

Terme / abréviation	Signification
	saisie du PUK vous permettent de définir un nouveau mot de passe.
Q	
R	
RailControl	Rôle RailControl Autorisation d'effectuer la déclaration sommaire électronique dans le transport ferroviaire international de marchandises.
RC	Registre du commerce
REE	Registre des entreprises et établissements de l'OFS
Registre IDE	Registre central tenu par l'OFS et contenant les données IDE des entités IDE.
Responsable des certificats	Cette personne doit être mentionnée dans la GCD. C'est à son adresse électronique que sont envoyés le mot de passe du certificat ainsi que les courriels de rappel (par exemple avant l'expiration du certificat).
Rôle	Un rôle est un statut pouvant être conféré au client (par exemple rôle de base dans le trafic des marchandises, bénéficiaire de documents électroniques, Da, Ea).
Rôle de base dans le trafic des marchandises	Ce rôle habilite les partenaires de la douane à effectuer des déclarations en douane d'importation, des annonces d'exportation et des annonces de transit dans les applications marchandises e-dec et NCTS. Le rôle de base dans le trafic des marchandises sert uniquement d'autorisation pour les transmissions effectuées par des non-Ea et des non-Da! Pour les Ea et les Da, des rôles peuvent être demandés spécialement.
S	
Service de courrier électronique	Système de transmission de messages Vous trouverez une description technique du service web et du service de courrier électronique ici: http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05047/05055/05059/index.html?lang=fr
Service web	Ce service est bien adapté aux entreprises traitant un grand nombre de décisions. Les partenaires de la douane peuvent programmer leur système selon leurs propres critères (par exemple des critères chronologiques) de telle façon que les DTE puissent être téléchargées automatiquement. Vous trouverez une description technique du service web et du service de courrier électronique ici: http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05047/05055/05059/index.html?lang=fr
Services IDE	Unités administratives des pouvoirs publics et institutions privées chargées de tâches de droit public qui collectent des données sur les entités IDE sur la base de leur activité commerciale.
Set de données de communication	La communication avec les applications douanières est fondée sur le set de données de communication. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
SI	Système informatique
Signature	Le fichier contient une «signature» numérique confirmant qu'il provient de l'émetteur et n'a pas été modifié sur son chemin entre l'émetteur et le destinataire. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 6 «Données de communication et certificat». Manuel 6
SSO	Single Sign On (solution d'identification unique). Accès à une application sans saisie de login / mot de passe.

Projet Gestion des clients de la douane

Terme / abréviation	Signification
Stocks de produits agricoles	Rôle stocks de produits agricoles (au sens de l'art. 15 LD). Pour les produits agricoles importés durant la période libre et encore dans le commerce au début de la période contingentée, une nouvelle déclaration en douane doit être remise et la différence des droits de douane par rapport aux taux hors contingent tarifaire doit être acquittée après coup.
T	
TED	Traitement électronique des données
TIN	Trader Identification Number
U	
Utilisateur GCD	L'utilisateur GCD est une sorte de coordinateur pour l'IDE (numéro d'identification des entreprises) concerné dans l'application GCD. Un utilisateur GCD est habilité à modifier des données, à demander des rôles et des certificats, à actualiser la liste des déclarants, etc. Pour plus de détails à ce sujet, voir le manuel 5 «Gestion des données personnelles». Manuel 5
V	
W	
X	
Y	
Z	